

Le pouvoir d'achat des familles

Synthèse – Enquête 2009

Le code de la Famille donne mission à l'UNAF et aux UDAF de représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France, et de défendre leurs intérêts. En créant l'Observatoire de la Famille, l'UDAF des Hautes-Pyrénées a souhaité enrichir son action auprès des familles en disposant d'un outil à même de recueillir des informations plus précises et plus objectives sur les réalités départementales.

L'UDAF des Hautes-Pyrénées a ainsi choisi de diffuser une enquête pour connaître le ressenti des familles face à l'évolution des prix.

L'enquête « Le pouvoir d'achat des familles » a été réalisée au cours du 2^{ème} trimestre 2009. Elle tente en particulier de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le ressenti des parents face à la hausse des prix ?
- Comment s'y adaptent-ils ?
- Quelles en sont les conséquences au quotidien ?
- Comment les familles anticipent et gèrent les dépenses liées à l'éducation et à la santé ?
- Quelle perception ont les familles des dispositifs et des politiques en faveur du pouvoir d'achat ?

Méthode d'enquête :

Les familles ayant des enfants à charge (y compris les étudiants et jeunes majeurs) constituent la population cible de l'enquête.

Le questionnaire a été adressé à 3000 familles du département tirées au hasard dans un fichier d'abonnés téléphoniques.

Au final **460 personnes** dans le département ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de **15%**.

Le contrôle des quotas montre une sous-représentation des familles monoparentales, des parents de moins de 35 ans et des professions intermédiaires.

Les résultats de l'enquête portent sur les réponses de l'échantillon.

Cette note de synthèse présente les principales tendances observées dans l'enquête. Elle a été réalisée par Aurélie Lavigne, sociologue, chargée de l'Observatoire des familles à l'UDAF 31. Le rapport d'études complet peut être consulté à :

Union Départementale des Associations Familiales des Hautes-Pyrénées
12, avenue Bertrand BARERE
65 000 TARBES
05.62.44.02.36

Contact Observatoire des familles : Michèle DABAN (michele.daban@udaf65.fr)

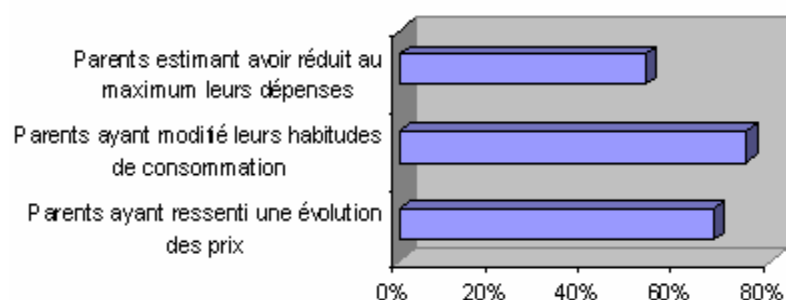
Depuis la fin de l'année 2008, le « pouvoir d'achat » est au cœur des actualités médiatiques et des débats politiques.

Véritable enjeu actuel, le pouvoir d'achat est une des principales préoccupations des familles. Au cours des dernières années, les familles ont eu l'impression que leur niveau de vie baissait alors que, dans le même temps, les études statistiques annonçaient une augmentation du pouvoir d'achat.

Cette enquête cherche donc à comprendre, au-delà des études quantitatives, comment les familles se situent dans le contexte socio-économique actuel.

Pouvoir d'achat : du ressenti à l'adaptation des familles

Les familles ont été interrogées sur l'évolution de plusieurs postes de dépenses : l'alimentation, l'eau, les énergies domestiques et les dépenses liées aux enfants (transport, habillement, scolarité, études, loisirs et activités extrascolaires, multimédia et outils de communication).



Les familles ont particulièrement ressenti la hausse des prix (58%), notamment en matière d'alimentation et d'énergies domestiques.

Face à cette situation, elles ont été conduites à adapter leur comportement au quotidien (75%), en termes de mode de consommation, et ont du consentir à des économies.

Les parents sont aussi nombreux (53%) à penser avoir déjà réduit leurs dépenses au maximum. Le sentiment de ne plus avoir de marge de manœuvre pour faire face aux dépenses quotidiennes est de ce fait très présent (68%).

A cette situation difficile s'ajoute une crainte pour l'avenir puisque 60% des familles envisagent une baisse de leur pouvoir d'achat et moins d'une famille sur trois pense être en mesure de supporter une poursuite de la hausse des prix.

Certaines familles sont préservées alors que d'autres vivent plus difficilement la situation, La composition du ménage et la situation financière sont des éléments déterminants.

Les familles monoparentales qui ne disposent que d'un seul revenu, les employés et ouvriers qui perçoivent des salaires plus faibles sont particulièrement touchés.

Le nombre et l'âge des enfants ont aussi des conséquences : les familles nombreuses et celles qui ont des enfants de plus de 15 ans rencontrent plus de difficultés que les autres.

Les effets au quotidien sont importants et engendrent du stress et de la culpabilité, particulièrement chez les familles les plus en difficultés. D'autres familles doivent davantage planifier leurs dépenses (cf graphique).



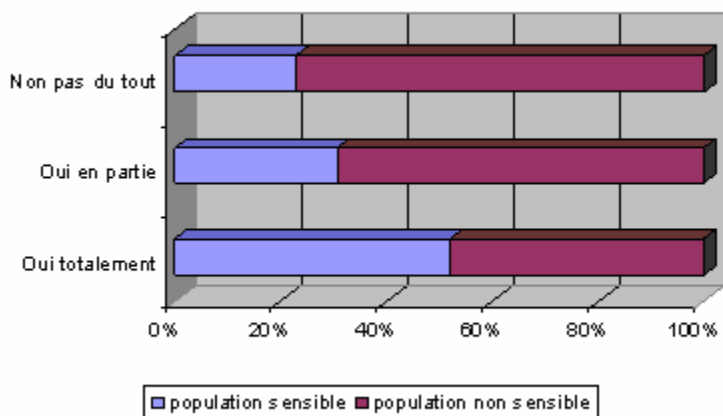
La situation des familles apparaît donc aujourd'hui particulièrement délicate et leur projection dans l'avenir semble d'autant plus compliquée.

Santé et éducation : deux préoccupations majeures des parents

Garantir l'accès à la santé et à l'éducation des enfants est aujourd'hui une priorité pour les parents.

L'éducation est perçue comme le bagage essentiel de la réussite de l'enfant mais son système paraît de plus en plus cloisonné et élitiste (frais d'inscription élevés, frais annexes multipliés par l'éloignement géographique...). Ces contraintes financières représentent souvent un frein pour les familles.

Le choix d'orientation des enfants est-il conditionné par les ressources?



Pour 59% des parents, les ressources ont une influence sur le choix du parcours scolaire de leurs enfants. Cette tendance est particulièrement forte chez les familles sensibles, qui sont dans l'obligation de se restreindre sur un certain nombre de dépenses, et celles qui se sentent plus en difficultés (cf graphique).

36% des parents ont constitué une épargne pour financer les études de leur(s) enfant(s). D'autres moyens de financement sont envisagés, en complément ou par ceux qui n'ont pas la possibilité d'épargner, notamment la diminution du train de vie ou l'augmentation du temps de travail.

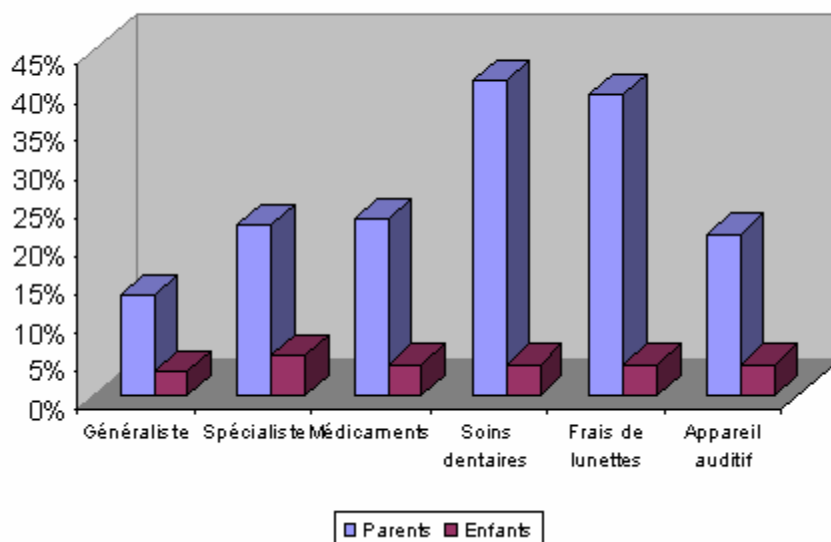
En ce qui concerne la santé, elle a toujours été une préoccupation majeure. La hausse des frais de consultation et l'accroissement des déremboursements rendent difficile son accès dans la mesure où les dépenses de biens et services de santé sont de plus en plus à la charge directe des familles.

L'accès à la santé est considéré comme de plus en plus difficile par 46% des familles, et difficile par 20%. 34% des familles estime que l'accès aux soins est facile.

Ce sentiment se répercute dans le comportement des familles face aux soins puisqu'un parent sur quatre déclare avoir renoncé à des soins faute de moyens. Le renoncement aux soins touche également les enfants mais dans une moindre mesure (4%) (cf graphique). Les dépenses pour les frais dentaires et les frais optiques sont les premières concernées.

Enfin, 5% des familles ont été conduites à réduire ou arrêter leur couverture complémentaire pour des raisons financières.

Renoncement aux soins dans les 12 derniers mois



Ces résultats tendent donc à montrer que, d'une part, l'accès aux soins n'est pas égal pour tous et que, d'autre part, les parents privilégient la santé de leurs enfants.

Dispositifs et politiques en faveur du pouvoir d'achat

Les familles ont été interrogées sur le crédit à la consommation, les dispositifs d'aide et de conseil dans la gestion du budget et les mesures mises en place par l'Etat.

Le crédit à la consommation, accordé par des établissements bancaires sert à financer les achats de biens et services par les particuliers. Il peut prendre plusieurs formes (prêt affecté, prêt personnel, crédit revolving).

Plus de la moitié des familles (53%) déclarent ne jamais utiliser le crédit à la consommation. 33% des familles y ont recours de façon ponctuelle alors que 14% l'utilisent souvent. Parmi ces dernières, 3 familles sur 4 y ont eu recours dans les 12 derniers mois.

Les dispositifs pour aider les familles et les conseiller dans la gestion de leurs budgets, proposés par les collectivités publiques, les associations ou même les banques, sont peu connus par les familles (13%).

Par ailleurs, parmi ceux qui connaissent ces structures, seul 18% ont déjà eu contact avec un conseiller, soit moins de 3% de la population.

Néanmoins, outre cette méconnaissance, l'enquête montre que le fait de solliciter une aide ou un conseil au budget auprès d'intervenants extérieurs reste une démarche difficile, voir très difficile, pour 68% des familles.

La loi du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat, la diminution des impôts sur le revenu, les mesures prises pour favoriser une reprise de la croissance (baisse des charges), sont une partie de ce que l'Etat a mis en place ces derniers temps en faveur du pouvoir d'achat.

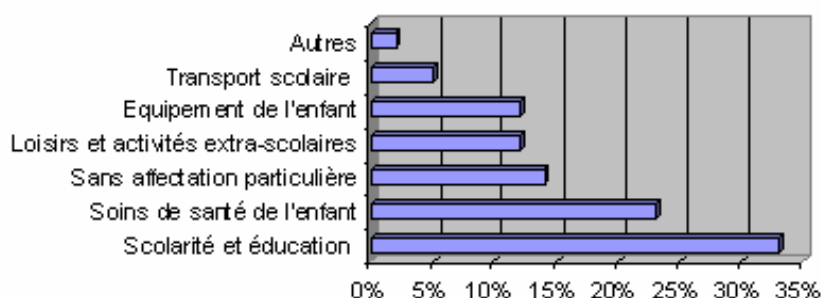
Mais les parents interrogés sont très largement insatisfaits des mesures politiques engagées (90%).

Concernant la branche famille, la majoration unique des allocations familiales à 14 ans induit une perte cumulée de 600€ par enfant.

Si ces sommes devaient être redistribuées, les parents privilégieraient un transfert directement aux familles (55%), et ce pour financer d'abord l'éducation (32%) et les soins (23%) des enfants (cf graphique).

32% estime que cet argent devrait être reversé à l'ensemble de la population sous forme de prestations (santé, retraite...).

Affectation des sommes économisées suite à la majoration unique des allocations familiales



CONCLUSION

Cette étude a permis de confirmer que le ressenti des parents face à l'augmentation des prix et au pouvoir d'achat est en contradiction avec les chiffres publiés par l'INSEE qui indiquent une baisse des prix au premier trimestre 2009 et un pouvoir d'achat en augmentation de 0,9%.

Hausse des prix, modifications des habitudes de consommation, réduction des dépenses, stress au quotidien sont autant de difficultés qui ont été évoquées par les familles dans cette enquête.

Plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui dans l'obligation de se restreindre dans leurs dépenses quotidiennes. Et elles ont une vision plutôt pessimiste des années à venir.

L'étude témoigne également de l'investissement des parents dans la santé et l'éducation de leurs enfants. Pour autant, la situation financière a des conséquences en termes de choix d'orientation et d'accès aux soins. Face à ces contraintes, les parents attendent une participation de l'Etat, sous forme d'allocation.

Enfin, les dispositifs et mesures prises en faveur du pouvoir d'achat ne recueillent pas l'approbation des familles. Mal connus ou jugés insuffisants, ils ne semblent pas appropriés pour répondre aux difficultés que les familles rencontrent dans le contexte actuel.

Le malaise est fort et risque d'être aggravé par le prolongement de la crise et de ses effets à moyen et long termes.